**Modèle de présentation de la demande de soutien**

Le tableau 2 contient le modèle de demande de soutien. Les contenus et la structure décrits doivent impérativement être respectés. L’OFAG peut se servir du contenu du chap. 0 (Mots-clés et résumé) pour informer le public du projet (uniquement pour les demandes approuvées).

Tableau 2 : Modèle de demande de soutien

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Signes\*** | **Contenu obligatoire des chapitres** |
| 1. **Mots-clés et résumé** | 3000 | * Résumé * Introduction à la thématique * Contexte : situation actuelle et pertinence du projet * Objectifs et innovations techniques, organisationnelles ou structurelles : objectifs d’efficacité et objectifs d’apprentissage, innovations techniques, organisationnelles ou structurelles * Données clés : région concernée, entité responsable du projet, calendrier, finances, adresse de contact de l’entité responsable du projet pour les parties intéressées (mots clés) * Mots-clés: conformément à l’esquisse |
| 1. **Introduction** | 3 000 | * Motivation du projet * Historique du projet |
| 1. **Etat initial** | 15 000 | * État initial des ressources naturelles / moyens de production principaux concernés par le projet et description de la pratique actuelle dans le domaine de ces ressources / moyens de production :   + mise en évidence de la nécessité d’action et de la pertinence du sujet,   + évaluation de l’état actuel des connaissances (avec indication des sources) comprise. |
| 1. **Objectifs** |  |  |
| * 1. Objectifs généraux | 2 000 | * Définition des objectifs généraux |
| * 1. Objectifs quantitatifs | 2 000 | * Définition des effets visés, y compris la quantification de l’amélioration par rapport à l’état initial selon le chap. 2. * Quantification des objectifs en matière de participation (par ex. participation des agriculteurs au projet, nombre d’exploitations par mesure). |
| * 1. Objectif en matière de gain de connaissances | 2 000 | * Mise en évidence du gain de connaissance que la réalisation des innovations techniques, organisationnelles ou structurelles dans l’agriculture peut apporter au-delà de la région ou de la branche concernées :   + mise en évidence du degré d’innovation du projet,   + présentation des questions auxquelles doit répondre le projet en ce qui concerne les innovations techniques, organisationnelles ou structurelles à réaliser ainsi que des questions destinées à l’accompagnement scientifique (cf. annexe 8) |
| 1. **Mesures** |  |  |
| * 1. Innovations techniques, organisationnelles ou structurelles | 2 500 par innovation | * Description détaillée des innovations techniques, organisationnelles et structurelles. Éléments requis par innovation technique, organisationnelle ou structurelle :   + dénomination et description de l’innovation et des conditions à remplir ;   + contributions (montant, établissement des taux) ;   + critères de contrôle et, le cas échéant, interfaces avec d’autres projets/paiements directs ;   + mise en évidence des effets, y compris la quantification de la contribution à la réalisation des objectifs ;   + effet sur les différents aspects de la durabilité ; mise en évidence des conflits d’objectifs et des synergies possibles (également par rapport à des innovations techniques, organisationnelles ou structurelles dans le cadre d’autres projets d’utilisation durable des ressources ;   + tableau présentant l’aperçu des innovations techniques, organisationnelles et structurelles à insérer. |
| * 1. Contrôles de la mise en œuvre | 2 000 | * Concept des contrôles de la mise en œuvre (fréquence et type des contrôles, responsables) * Définition des sanctions en cas d’infractions |
| * 1. Monitoring des effets | 8 000 | * Concept de monitoring (y compris des indications concernant le partenaire scientifique associé) :   + procédé pour quantifier les effets des innovations techniques, organisationnelles et structurelles réalisées dans le cadre du projet ;   + description de la manière d’atteindre les objectifs en matière d’effets selon le chap. 3.2. ;   + description de la manière de mettre en évidence le maintien de l’effet 2 ans après la fin du projet ;   + possibilité d’intégrer le monitoring des effets dans le concept scientifique. |
| * 1. Accompagnement scientifique | 15 000 | * Concept d’accompagnement scientifique :   + état des connaissances, objectifs, questions, méthodologie, résultats escomptés, partenaire scientifique, coûts, calendrier (voir aussi annexe 8) ;   + évaluation de l’état actuel des connaissances scientifiques et indication des sources comprises. |
| * 1. Conseil | 2 000 | * Activités prévues dans les domaines du conseil et de l’information (à l’attention des acteurs directement impliqués dans le projet) |
| * 1. Information et communication | 2’000 | * Concept et mesures de communication concernant le projet (instruments de communication, objectifs, responsables, groupe cible) |
| 1. **Concept de mise en œuvre** | 3 000 | * Manière de procéder prévue lors de la mise en œuvre * Délais prévus pour les différentes activités * Définition des jalons * Personnes responsables   + Graphique récapitulatif présentant les étapes du projet, les objectifs d’étape et les responsables à insérer |
| 1. **Maintien de l’effet après la fin du projet** | 2 000 | * Manière prévue de maintenir l’effet au terme de la durée de vie du projet |
| 1. **Analyse SWOT** | 3 000 | * Forces, faiblesses, opportunités et risques du projet du point de vue de l’entité responsable du projet * Comment peut-on minimiser les faiblesses et les risques ? |
| 1. **Délimitation du projet** |  |  |
| * 1. Zone de projet / branche | 3 000 | * Définition, justification et caractérisation de la région ou de la branche concernées ; indiquer qui peut participer au projet |
| * 1. Projets existants et pertinents dans la zone de projet ou la branche | 3 000 | * Projets qui existent dans la région ou la branche concernées par le projet et projets poursuivant des objectifs semblables * Interfaces, potentiel de synergies et manière de le mettre à profit, conflits d’objectifs et manière de les éviter |
| 1. **Organisation du projet** | 3 000 | * Définition de l’entité responsable, c.-à-d. du partenaire contractuel * Forme juridique de l’entité responsable du projet * Désignation d’un ou plusieurs interlocuteurs pour la durée du projet * Définition des compétences en matière de réalisation du projet :   + Organigramme à insérer |
| 1. **Coûts et financement du solde** |  |  |
| * 1. Coûts totaux, financement du solde | 3 000 | * Coûts totaux du projet, part de la Confédération, besoins en ce qui concerne le financement du solde (les prestations propres doivent être indiquées) * Obligation de garantir le financement du solde (joindre la garantie signée à la demande) * Composition des coûts du projet pendant toute la durée du projet selon le tableau 4, annexe 6. |
| * 1. Établissement des coûts | *Selon tab. 3, annexe 6* | * Indication des coûts par catégorie des coûts et par année du projet * Établissement des coûts par unité (par ex. ha) |

*\* Nombre maximal de caractères (espaces compris)*